N° 150 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Dimanche 30 Mai 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

UN GARDE-CHASSE ASSASSINÉ A WATTEN

Le curé de Socx condamné à 3 ans de prison pour débauche de mineurs

LES SCANDALES

Les cléricaux-royalistes-nationalistes exultent : nous avons des scandales ! Ces braves gens sont ici dans leur élément. Les discussions d'idées, de programmes, de doctrines, ne sont point leur affaire. Ils n'y brillent guère. Ils s'y montrent hésitants, contradictoires, embarrassés.

Mais que des scandales éclatent ! Les voilà heureux, brillants, audacieux.

Leur presse en est toute encombrée. Tous les ragots recueillis, les commérages les plus invraisemblables, les petites perfidies, les basses insinuations : tout cela s'entasse dans les colonnes de la presse bien pensante à l'effet de former un réquisitoire contre le régime républicain et contre les hommes qui le représentent.

***

Actuellement, nous avons le scandale de Marix et le scandale de la marine.

Un capitaine de l'armée française est inculpé de trafics délictueux.

Il n'est encore qu'inculpé. Il proteste énergiquement de son innocence. On ne connaît des accusations qui pèsent sur lui que ce que révèlent les indiscrétions de nos instructions modern-style, où les journaux racontent tout au long ce qui s'est dit — du moins on l'affirme — dans le cabinet du juge.

Mais cet officier français est juif et franc-maçon : donc, sans preuves, sans débat contradictoire, sans qu'on ait entendu sa défense, il est déclaré coupable.

Et ceux qui osent demander qu'on attende le procès public et la sentence de la justice pour définitivement le condamner, sont dénoncés comme ses complices.

C'est la justice réactionnaire dans toute sa beauté !

***

A la marine, un contrôleur a été, paraît-il, en 1907, l'objet d'une tentative de corruption de la part de l'agent d'un grand établissement métallurgique.

Le ministre d'alors, M. Thomson, ne jugea pas, à tort ou à raison — l'enquête nous renseignera — que cette tentative fût suffisamment caractérisée pour motiver des poursuites.

L'affaire n'eût sans doute pas été réveillée. Mais il se trouve — s'il faut en croire les journaux cléricaux et nationalistes — que le directeur qui eût à en connaître, M. Dupont, serait également juif.

Et voilà toute la meute réactionnaire déchaînée !

Cet officier — d'ailleurs très savant et très remarquable, de l'avis de tous — aurait emporté du ministère, en le quittant, les pièces relatives à la tentative de corruption qui lui avait été signalée.

Et on l'incrimine ! Et on accuse aussi son chef, M. Thomson.

Qu'on fasse la lumière sur ces faits. Nous en sommes pleinement d'accord. La République doit être un régime de probité et de clarté.

S'il s'y glisse, en quelque sphère que ce soit, des brebis galeuses, qu'on les recherche et qu'on les punisse ! Ce n'est pas nous qui demanderons qu'on les soustraie à la rigueur des justes lois.

Mais ce qui doit exciter l'indignation de tous les hommes de loyauté et d'impartialité, c'est cette exploitation éhontée du scandale à laquelle se livrent avec frénésie tous les tenants des régimes de despotisme et de réaction.

Des scandales, il y en eut, il y en a encore, plus grands et plus nombreux que sous la République, en tous les temps, dans tous les pays, et sous tous les régimes.

C'était hier, en Allemagne. C'était, auparavant, en Russie, où précisément sous le rapport qui nous occupe aujourd'hui, on releva à la charge de hauts fonctionnaires des faits de corruption autrement graves et autrement étendus que ceux imputés à un officier et à un fonctionnaire français.

***

Et on peut dire que jamais et nulle part, comme actuellement en France, où la presse jouit d'un régime d'exception nelle liberté, il ne fut aussi impossible d'« étouffer » une affaire scandaleuse.

Mais le sentiment de justice n'embarrasse guère nos réactionnaires.

La question d'honnêteté de nos fonctionnaires est pour eux secondaire.

Ils n'ont qu'une préoccupation : c'est de jeter la déconsidération et le discrédit sur nos gouvernants et représentants républicains.

Et nous voyons les hommes les plus respectés, les plus à l'abri de tout soupçon, dénoncés, injuriés, parce qu'ils ont pu avoir une relation, si indiscrète soit-elle, avec l'une des personnalités incriminées.

Le fait seul d'avoir échangé une vague correspondance avec le capitaine Marix, de lui avoir accordé une banale recommandation, est transformé en une intimité susceptible de toutes les complicités et qui mérite tous les soupçons.

Voilà les procédés de polémique de la presse cléricale-royaliste-nationaliste, auxquels l'*Humanité*, en un article qui avait sa place marquée dans la *Libre Parole*, a eu la triste courage de s'associer.

Réactionnaires et collectivistes marchent, ici encore, comme dans les élections, la main dans la main. Ils montrent une fois de plus la communauté de leur action : ils s'entendent admirablement, et ils sont bien dignes de se comprendre !

Georges ROBERT.

Mais le savait-on ? Il nous arrive tous les jours de fréquenter des gens que nous supposons dignes de notre estime, et que nous apprenons un jour être d'affreuses fripouilles ! Sommes-nous coupables, et complices de ces gredins ? Et qu'est clérical a jamais reproché au Pape d'avoir outrefois envoyé sa bénédiction ou fameux banquier Macé-Berneau, qui filo avec l'argent de ses clients ?

Le mal n'est pas là. Il est dans ce que nous vivons en République sans avoir l'esprit républicain. Nous conservons un état d'esprit qui se comprendrait seulement sous un régime de bon plaisir, où le favoritisme déciderait de tout.

Il n'y aura plus jamais d'affaire Marix, en France, quand nous obéirons à d'inflexibles lois démocratiques, quand il sera établi que rien ne peut forcer une grâce ou une faveur, quand chaque citoyen sera convaincu que sa bonne conduite seule peut lui valoir le pardon d'une faute et que son mérite seul lui assurera l'avancement ou la place qu'il désire.

Henry FAGOT.

FEMINISME

LES CONCLUSIONS de Maria Vérone

Il plaît aux hommes de laisser croire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Seul maître, il dédaigne la critique trop clairement exprimée et touche avec répugnance aux institutions existantes.

Les grades, la hiérarchie, les honneurs mettent leur estampille, leur sceau sur les individualités, les membres de l'État et les castes. Les castes, il est vrai, n'existent plus en principe, mais combien de coutumes et lois barbares subsistent.

Nous nous payons volontiers de mots sonores, nous écoutons de superbes discours, répandus à tous les vents par une presse insatiable.

Sur les phrases savantes, les longues tirades, les périodes de portée profonde ou légère, les lecteurs dissertent, et après le repas agréable pris en famille, ils se complaisent à admirer et à louer tel personnage dont l'éloquence et la prose suffisent à satisfaire leur besoin de justice.

N'est-ce pas très beau de discuter sans trêve, de prétendre qu'un parti a raison, de savoir trouver le point faible d'un discours ? Ainsi passe le temps, ainsi les lois iniques demeurent.

Les hommes, encore aujourd'hui, s'occupent à regret de la femme, sans influence officielle, parce que non électeur, mineure comme épouse, elle sera encore longtemps le jouet des passions et des habitudes.

Néanmoins, s'élevant par des efforts constants, quelques-unes ont pénétré dans le prétoire, elles plaident, et malgré le sujet scabreux, les conclusions de Me Maria Vérone, qui défendait à la huitième chambre correctionnelle, une fillette de seize ans, accusée de vagabondage, méritent d'être citées :

« Attendu que les moyens d'existence de Mlle Vif sont connus ; que la concluante avoue être prostituée et que le rapport de la sûreté indique qu'elle est inscrite aux archives des mœurs ; attendu que la prostitution des mineures est réglementée par la loi du 11 avril 1908, seule applicable en l'espèce ;

« Attendu que le seul délit qui pourrait être retenu en cette affaire, est celui d'excitation de mineure à la débauche, que ce délit ne saurait être reproché qu'à M. le préfet de police, organisateur et président d'un tribunal aussi administratif qu'arbitraire, lequel ne craint pas de mettre en carte des filles de seize ans ;

« Par ces motifs :

« Renvoyer purement et simplement Mlle Vif des fins de la poursuite sans dépens ».

Maria Vérone, la femme avocat, obtint l'acquittement de sa cliente en mettant en cause le préfet de police ! Un homme ne s'en fût pas donné la peine.

La fille de joie, pour nommer convenablement ce genre de métier, ne compte plus. D'en haut ou d'en bas, tombée dans la boue, elle vit de la débauche des hommes qui n'ont point l'excuse d'y chercher des moyens d'existence.

La haute administration n'a que faire des considérations platoniques des moralistes. Les épaves trop nombreuses qui contaminent la société ne préoccupent guère les maîtres de l'État. L'exemple est contagieux et il faut avouer, à la honte de notre état social, que la femme gagne mieux sa vie en se vendant qu'en travaillant.

L'infamie de ces coutumes est imputable aux hommes. Leur morale, en ces sortes de choses, existe fort peu, certains même se font gloire de n'en point avoir et ils ont pour les femmes faciles une indulgence, une préférence non déguisées ; ces créatures peu scrupuleuses savent les dominer beaucoup mieux que les autres.

Je vis, à la maison d'arrêt de Lille, lors de ma dernière visite, une grosse fille laide, mais jeune et plantureuse, assise à l'infirmerie ; elle répondait avec franchise à mes questions. Elle exerçait le métier de prêtresse de la Vénus des trottoirs et je sus que l'exemple de sa famille n'entrait pour rien dans ce goût pervers. Sa brave femme de mère travaillait du matin au soir et lui écrivait de bien belles lettres ; ses frères et ses sœurs se désolaient de la voir où elle était. Mais elle jugeait, se trouvant très maligne de vivre sans rien faire. J'essayai de lui faire entendre l'abjection de son rôle, elle riposta avec une certaine gloriole :

— Mais je ne suis pas en carte, j'ai été trois fois dans des maisons ! Travailler avec ma mère ne me plaît guère, je n'aime pas les observations !...

Elle s'admirait d'avoir cet amour-propre des faibles et des sots qui ne supportent rien et s'enorgueillissait d'être sous la protection des lois, dans une maison spéciale où les hommes mariés et les célibataires peuvent se rendre sans se déshonorer et laissent de quoi faire vivre des créatures avilies, tandis que l'honnête travailleuse se voit marchander un salaire de famine.

Il nous faudrait beaucoup de femmes comme Maria Vérone pour stigmatiser toutes les iniquités que notre société protège parce qu'il en fut toujours ainsi.

Paul GRENDEL.

Mouvement préfectoral

Paris 29 mai.

Un mouvement préfectoral est en préparation au ministère de l'intérieur et sera soumis à la signature du Président de la République dans le prochain Conseil des ministres.

Ce mouvement, qui est assez étendu, a pour point de départ l'admission à la retraite de M. Sagebien, préfet d'Ille-et-Vilaine, et l'entrée dans les finances d'un autre préfet.

Seront notamment compris dans le mouvement les préfectures des Hautes et Basses-Pyrénées, de l'Ariège et du Tarn.

M. Bondet, préfet de l'Ariège, sera appelé dans un département du Sud-Est. M. Giraud, préfet du Tarn, sera déplacé avec avancement.

TERRIBLE DRAME DE LA FOLIE

Un milliardaire tue sa fille et se suicide

Paris, 29 mai.

Un drame rapide, qu'on ne peut attribuer qu'à un accès de folie, s'est déroulé hier soir, à dix heures, dans un restaurant de la rue Pierre-Lescot, aux Halles. Un riche Américain, M. Henderson, en plein dîner au milieu des siens, a tué sa fille d'un coup de revolver et s'est ensuite suicidé.

M. Henderson, depuis de longues années, venait dîner souvent au restaurant du « Père Tranquille » avec sa famille ; on lui réservait un cabinet particulier.

Hier, il était arrivé vers sept heures, avec sa femme, ses trois filles, Marthe, âgée de vingt-trois ans, Suzanne, dix-sept ans Gladys, huit ans, et leur institutrice. Le dîner ne fut servi qu'à neuf heures dans un des cabinets du premier étage. Le repas s'était passé gaiement, comme à l'ordinaire on avait bu du champagne. Au dessert, M. Henderson se leva alluma un cigare et s'accouda à la fenêtre, paraissant s'intéresser au va-et-vient des Halles. Tout à coup, il se retourna et sortant un revolver de sa poche, tira sur sa fille Marthe qui se trouvait de l'autre côté de la table, près de sa mère.

La jeune fille poussa un cri et tomba en arrière : elle avait reçu la balle dans la nuque.

Le père portait ensuite le revolver à la hauteur de l'oreille et se tirait deux balles dans la tête. Il tomba foudroyé.

La mère, affolée, et les jeunes filles poussaient des cris de terreur; au bruit des détonations le personnel du restaurant accourut, des agents qui faisaient leur tournée furent appelés. On alla chercher un médecin, mais tout fut inutile : le père et la fille avaient été tués sur le coup.

On transporta les deux cadavres au commissariat de police de la rue des Prouvaires.

L'enquête à laquelle a procédé M. Bureau, commissaire de police du quartier des Halles, a permis d'établir les faits suivants, d'après les dépositions de Mme Henderson et de l'institutrice.

M. David Henderson, riche Américain, né en 1858, à Jersey-City, dans l'État de New-Jersey, aux États-Unis, avait épousé à Londres, en 1882, Mlle Olga Leprestre.

De cette union étaient nés cinq enfants : un fils, âgé de vingt-six ans, établi à New-York, et quatre filles, trois qui se trouvaient hier au restaurant des Halles, et la quatrième, Véra, âgée de vingt-quatre ans, actuellement à Venise.

La famille Henderson possédait des propriétés aux États-Unis, en Suisse, et le château de Noue, près de Villers-Cotterets ; c'est là qu'elle passait la plus grande partie de l'année ; elle occupait à Paris un rez-de-chaussée, 39, rue d'Artois, d'un loyer de 3.000 francs environ, qu'elle habitait deux ou trois mois par an seulement, on faisait apporter le déjeuner d'un restaurant voisin, et le soir on allait dîner le plus souvent chez le « Père Tranquille ».

M. Henderson était d'une humeur fantasque ; atteint de neurasthénie, il ne pouvait rester en place ; il voyageait sans cesse ; des insomnies agitaient ses nuits ; il se levait, se promenait dans l'appartement, poussant des cris et des gémissements.

Il y a cinq ou six mois, toute la famille était partie pour New-York, afin d'assister au baptême du premier enfant du fils aîné ; elle était revenue lundi dernier; mais devant regagner sous peu le château de Noue, elle n'avait pas voulu s'installer au rez-de-chaussée de la rue d'Artois et était descendue chez des amis.

M. Henderson, ces jours derniers, n'avait point paru plus agité que de coutume. Cependant le commissaire de police incline à penser qu'il avait prémédité son acte ; le revolver dont il s'est servi, un Smith and Wesson de 8 millimètres, était tout neuf, et l'Américain avait fermé intérieurement la porte du cabinet où la famille dînait hier, contrairement à son habitude.

Ce matin, les corps de M. Henderson et de sa fille ont été transportés, sur le désir de Mme Henderson, au dépôt mortuaire de la rue de Maistre; ils seront inhumés en Suisse dans un caveau de famille.

Une septuagénaire tuée pour 40 francs

La criminelle est âgée de seize ans

Chartres, 29 mai.

Le 27 janvier dernier, Mme Cailleaux, âgée de 63 ans, cultivatrice à Béville-le-Comte, était trouvée assassinée dans sa maison : la tête ne tenait plus au corps que par la colonne vertébrale.

Les soupçons se portèrent sur une jeune voisine, la femme Rossignol, âgée de seize ans, garde-barrière à un passage à niveau et qui avait été vue sortant de la demeure de la femme Cailleaux, quelques instants avant la découverte du crime.

La femme Rossignol, après quelques réticences, reconnut sa culpabilité. Elle explique que, son mari lui ayant remis de l'argent pour un but déterminé, elle en avait disposé pour un autre emploi. Pressée par son mari, elle avait conçu le projet de s'en procurer par l'assassinat et le vol.

Sachant sa voisine, Mlle Cailleaux dans une situation aisée, elle se rendit chez elle, après avoir caché dans son corsage le rasoir de son mari. S'étant en outre armée d'une curette de charrue, elle profita d'un moment où Mme Cailleaux avait le dos tourné pour lui en porter un coup sur la tête, qui l'étourdit.

L'accusée se précipita alors sur sa victime et lui trancha la gorge à coups de rasoir. Elle déroba dans un coffret une somme de quarante francs; puis elle sortit pour regagner son domicile.

La jury devait répondre sur les questions d'assassinat, de discernement et de vol.

Sa réponse ayant été négative sur la question de discernement, la femme Rossignol a été condamnée pour vol à cinq années d'emprisonnement.

En l'honneur de Mistral

Castres, 29 mai.

Une foule considérable a assisté à l'inauguration du muséum Arlaten.

Mistral, le célèbre poète de « Mireille », entouré des autorités locales, présidait la cérémonie ; dans une allocution applaudie, il a remercié tous ceux qui sont venus à cette fête de la Provence. Plusieurs autres discours ont été prononcés par M. Ceccaldi, sous-préfet ; Mme Bischoffsheim, reine du Félibrige ; M. Granaud, maire d'Arles ; M. Michel, au nom du conseil général des Bouches-du-Rhône ; M. Vestrup, consul de Suède, au nom du gouvernement de la Suède et de l'Institut Nobel.

Mme Emma Calvé a provoqué l'enthousiasme en interprétant des chansons provençales, reprises en chœur par l'assistance. La cérémonie s'est terminée par la visite du muséum, dont M. Mistral a fait les honneurs, pendant que la musique du 7e génie jouait dans la cour du Félibrige.

UNE JEUNE FILLE étranglée par des bandits

Grasse, 29 mai.

Mlle Antoinette Lanteri, 23 ans, fille de Gaspard Lanteri, berger chez la baronne Isnard, qui, tous les jeudis, allait sur un âne, au marché de Pégomas, ville rendue célèbre par ses bandits fantomatiques, porter les produits, lait, fromages, etc., avait disparu depuis jeudi matin.

Sur la plainte du père, le parquet avait ordonné des recherches.

Hier, les gendarmes et les gardes ont trouvé dans les branches d'un arbre en un fourré, à deux kilomètres de la vieille route de Grasse à Pégomas, la jeune fille, étranglée avec une ficelle de fouet et frappée de plusieurs coups de stylet. Le cadavre était cousu dans deux sacs.

Mlle Antoinette Lanteri revenait toujours du marché avec l'argent du produit de la vente.

On n'a pas retrouvé cet argent, d'où l'on conclut que le vol a été le mobile du crime.

Une enquête est ouverte.

L'AFFAIRE STEINHEIL

L'alibi de Tardivel

Paris, 29 mai.

M. le juge d'instruction André s'est occupé cet après-midi de l'affaire Steinheil.

Il a entendu plusieurs témoins, relativement à l'alibi invoqué par Tardivel : qu'a fait ce dernier dans les derniers jours du mois de mai 1908 ? Qu'a-t-il fait dans la nuit du 30 au 31 de ce mois ?

C'est ce que M. André cherche à établir.

Il a entendu pour cela tout d'abord Mme Lauchard, concierge, 169, rue de Vaugirard.

On connaît ses déclarations, nous les avons reproduites. Mme Lauchard les a répétées au juge.

Plusieurs témoins ont succédé à Mme Lauchard.

Nouvelles de Partout

PARIS

— Le ministre de la marine a offert aujourd'hui un déjeuner au ministre de la guerre et aux membres du Conseil supérieur de la marine. M. Clemenceau, qui devait assister au déjeuner, s'est fait excuser. M. Picard, ministre de la marine, avait à sa droite les vice-amiraux Caillard, Germinet et Philibert, et à sa gauche les vice-amiraux Marquis, Aubert et de Percin. Le général Picquart, ministre de la guerre, avait à sa droite les vice-amiraux Jauréguiberry, et Boué de Lapeyrère, et à sa gauche les vice-amiraux Leygue et Bellue. Le général Toutée, chef du cabinet du ministre de la guerre, et le capitaine de frégate Lanxade, de la maison militaire du Président de la République, assistaient au déjeuner.

— Le président du Conseil municipal a reçu, samedi matin, les délégués de la Ligue franco-italienne, MM. Raqueni, le commandant Pres, Philippe Burchhardt, de Stralnga, Geutili et Maglioso. Il s'est entretenu avec eux des réceptions qui auront lieu à la Sorbonne le 27 juin et à l'Hôtel de Ville le 28 juin, en l'honneur des vétérans français et italiens, à l'occasion du cinquantenaire de Solferino.

FRANCE

— Le congrès annuel de la Ligue des droits de l'homme s'est ouvert ce matin, à Rennes, dans le couvent des religieuses Réparatrices, aujourd'hui désaffecté et qui appartient à la ville. Les délégués tiennent leurs séances plénières dans la chapelle; les commissions siègent dans les réfectoires, dortoirs et cellules. A neuf heures, M. Henri Sée, professeur à la faculté des lettres de Rennes, a ouvert la séance inaugurale en souhaitant la bienvenue aux délégués. Puis, M. Pierre Quillard, membre du comité central, a annoncé que M. Francis de Pressensé, malade, devait garder la chambre [illegible]. Il demande donc, a-t-il ajouté, que les délégués qui pouvaient avoir à poser des questions, soit au président de la Ligue, soit au comité central, veuillent bien attendre pour la faire l'an prochain. [illegible] tient à s'expliquer lui-même devant le congrès, et nous, membres du comité central, nous considérons que notre devoir et notre droit sont de laisser à notre président le soin de répondre à quiconque croira devoir l'interroger sur le rôle et les décisions du comité central. » Le congrès a procédé ensuite à la nomination des commissions, qui ont aussitôt commencé leurs travaux.

— Une tentative d'assassinat vient d'être commise à la Motte-Ternant, canton de Saulieu, dans la Côte-d'Or, sur la personne du maire de cette commune, M. Léon Ponce. Un habitant nommé Caillot a tiré deux coups de fusil sur M. Ponce, qui a été blessé grièvement au bras gauche. Avant qu'on eût pu intervenir, Caillot s'était enfui. Quand on voulut l'arrêter, il rechargea son fusil et se fit sauter la cervelle.

— Une épidémie de typhus, causée probablement par la misère qui a sévi cette année dans certains milieux indigènes, a fait son apparition en différents points de la régence. Son extension a été cependant entravée par les mesures prises par les autorités à Tunis. Les malades ont été isolés au Ferdj-Rahta. M. Alapetite, résident général, désireux de se rendre compte par lui-même des résultats obtenus, est allé hier soir au bordj. Il a visité les pavillons élevés pour les malades ainsi que [illegible] convalescents.

ÉTRANGER

— Une dépêche de Bad-Gastein annonce que le roi des Belges fera une cure pendant le mois de juillet. On ajoute que la fille de Léopold, la comtesse Lonyay, se trouvera aussi dans la station [illegible] à la même époque. Cette rencontre aurait été arrangée en vue d'une réconciliation entre le roi et sa fille.

— Le bruit court que l'état de la tsarine s'est aggravé la semaine dernière. La souveraine souffre beaucoup d'une [illegible] qui l'empêche de marcher. Il est probable qu'elle n'accompagnera pas le tsar pendant le prochain voyage de celui-ci et qu'elle se rendra avec ses enfants au magnifique château de Yalta, en Crimée.

— Le maréchal Hermès da Fonseca, ministre de la guerre du Brésil, ayant été désigné comme candidat à la présidence de la République, a donné sa démission de ministre. Il sera remplacé par le général Mendès de Moraes, chef d'état-major général de l'armée, qui a récemment accompli une mission en France.

— Le correspondant du « Times » à Téhéran télégraphie que le gouvernement persan n'a pas accepté les conditions du prêt russe comme trop onéreuses. Le retrait des troupes russes ne serait pas actuellement en question.

— Une dépêche de Genève annonce la mort, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, du philosophe Ernest Naville. Né à Genève le 13 décembre 1816, après avoir fait des études de philosophie et de théologie, M. Naville exerça pendant quelques années le ministère pastoral dans l'Église protestante nationale de Genève, puis il renonça [illegible]

« PAMPHLET »

Un comité s'est récemment formé et a pris pour titre : « Comité pour défendre à l'étranger la politique religieuse de la République française ». Citons, tout de suite, parmi ses membres, quelques noms connus de nos lecteurs : MM. Andler, Aulard, Berthelot, Léon Bourgeois, Bréal, Buisson, Fournière, Anatole France, Gley, Havet, etc., etc. — Son but ? Répandre dans le monde entier, traduits en cinq langues, des opuscules dont le premier, sous la signature de M. André Mater, vient de paraître, et tous destinés à faire justice, aux yeux de l'étranger, des faussetés et des calomnies répandues partout, par la presse romaine, sur les démêlés de l'Église avec le gouvernement français et sur les conditions dans lesquelles la séparation s'est opérée.

Le plus grand éloge qu'on puisse faire de la première publication de ce comité c'est que « La Croix » lui consacre un article de plus de deux colonnes, sous ce titre : « Un pamphlet ! »

Il faut entendre le rédacteur de « La Croix » parler de « ces intellectuels juifs, protestants, francs-maçons, presque tous universitaires et partant, comme tels, liés par une commune haine de l'Église catholique ! » Un premier châtiment attendait les « sectaires ». — C'est « le refus déconcertant de Pie X » d'accepter la séparation. Puis est venu un second châtiment : « La mésestime du monde civilisé ». De là, leur « rage » ! De là cet essai de « réhabilitation » qui va être publié en français, en anglais, en allemand, en italien et en espagnol. Et ce qui achève d'exaspérer « La Croix », c'est que le hasard a voulu que l'auteur de la première publication de ce comité fût... un ancien élève des Jésuites ! « Il ne méritait pas ces maîtres vénérables !... »

Nous n'avons pas, sous les yeux, l'opuscule de M. Mater. Mais c'est une œuvre utile, si nous en jugeons par quelques phrases que « La Croix » relève avec plus ou moins d'indignation et que nous signerions des deux mains. « La Croix » somme d'ailleurs « La Lanterne », à ce propos, en reprochant à M. Mater d'avoir fait de son livre le « ramassis » de toutes les erreurs des journaux anticléricaux.

Nous voilà fixés ! Oui, ce « pamphlet » vient à son heure. Il est bon que, d'un bout à l'autre du monde les esprits déjà libérés du dogme et ceux qui sont en voie de libération puissent apprécier l'œuvre désormais accomplie par la France laïque, les causes qui l'ont déterminée, les difficultés qu'elle présentait et même les concessions — beaucoup trop grandes d'ailleurs, à notre avis — dont l'Église, si elle l'avait voulu, aurait pu profiter au lendemain même de la séparation.

La Politique

On cherche à donner à l'affaire Marix un caractère qu'elle n'a pas. On serait heureux de la transformer en scandale politique, alors qu'elle n'est pas autre chose qu'une histoire d'escroquerie.

Que des sénateurs et des députés soient compromis parce que, à un moment quelconque, ils ont écrit à M. Marix pour un motif banal, parce que leur signature figure au bas d'une recommandation, c'est absurde, et la mauvaise foi seule peut donner un tel aspect à ce qui est aujourd'hui d'usage courant.

Qui donc refuse une recommandation, quand ce ne serait que pour se débarrasser de sollicitations importunes? Tout le monde, à ce sujet, sait à quoi s'en tenir, et nul n'a jamais supposé se compromettre en prêtant son appui à un solliciteur.

Mais ce solliciteur est un malhonnête homme, un voleur, un escroc ! D'accord.